

Les associations de la FUB:
(Fédération française des
usagers de la bicyclette)

A pincés et à Vélo Romans
Circulons à Tain Tournon
Collectif vélo Diois
Montélovélo à Montélimar
REVV à Valence
Vélo dans la ville à Crest

EXPEDITEUR

Roulons En Ville à Vélo

1 rue Michel Servet

26000 VALENCE

Tél. 04 75 61 07 81

revv@laposte.net

<http://revv-valence.org>



Octobre 2012
Tirage à 750 exemplaires

REVV...eries

Le journal des associations drômoises affiliées à la FUB

DESTINATAIRE

Investir pour le vélo

La pratique du vélo pour les déplacements est une source d'économie incontestable et non négligeable. On économise du carburant, on limite l'usure de la voiture (d'autant que c'est justement en ville, sur les distances courtes, que l'usure est la plus forte, le moteur n'ayant pas le temps de chauffer) et on peut se passer d'une deuxième voiture. L'effet bénéfique sur la santé et sur le moral réduit les dépenses médicales, sans compter la diminution de la pollution.

Or de trop nombreuses personnes continuent à utiliser la voiture car elles ne se sentent pas en sécurité à vélo faute d'aménagements cyclables adéquats. Ces aménagements, qui ne nécessitent pas toujours des investissements lourds, demandent néanmoins un minimum d'effort financier de la part des collectivités. Il est possible de mener une politique vélo ambitieuse pour moins de 10 euros par an et par habitant.

En cette période difficile sur le plan économique, il serait donc très regrettable que les budgets des politiques cyclables soient revus à la baisse. Cette dépense constitue un investissement rentable à court terme, diminuant celles liées à l'automobile et les effets de la pollution et de la sédentarité.

REVV appelle donc les élus à poursuivre leurs efforts financiers pour développer l'usage du vélo, malgré les réductions budgétaires en discussion. Les dépenses consenties par les collectivités pour la voiture, pas toujours indispensables, doivent être revues en priorité, car pour un euro de dépensé pour le vélo il y en a au moins dix dépensés pour la voiture.

DESTINATAIRE

Cohabitation des cyclistes et des piétons

Se déplacer à vélo est bon pour les cyclistes et pour la collectivité, la démonstration n'est plus à faire. Même si la part modale est encore faible, la marge de progression est énorme (plus de la moitié des déplacements automobiles font moins de 3 km) et on peut gager que l'augmentation de l'usage du vélo ne s'arrêtera pas de sitôt.

Mais le succès du vélo ne doit pas se faire au détriment des piétons ! Des cyclistes novices, connaissant mal les règles de circulation et manquant d'expérience, peuvent constituer une gêne pour ces derniers. Il y a parfois des conflits voire des accidents, ce qui est regrettable, même si cela reste marginal. Il serait catastrophique que les cyclistes se mettent à dos les piétons. Nous avons les mêmes objectifs, réduire l'emprise de

l'automobile en ville et rendre nos déplacements plus sûrs, et plus sereins.

Quelques règles simples permettent aux cyclistes d'éviter de gêner les piétons. En ville, les cyclistes doivent prendre la place qui leur est due et utiliser de préférence les voies de circulation automobiles (sauf s'il y a des pistes cyclables obligatoires). Les trottoirs sont interdits aux cyclistes âgés de plus de huit ans. Les cyclistes comme les automobilistes doivent respecter les piétons notamment aux passages cloutés. Les « Tourne à Droite » aux feux ne dispensent pas de céder le passage aux piétons.

Dans les rues piétonnes les cyclistes doivent rouler au pas et signaler leur arrivée grâce à une sonnette (équipement obligatoire). Ils doivent tenir compte du caractère erratique des mouvements des

piétons, et prendre garde aux sorties d'immeuble. Dans la mesure du possible il faut éviter les rues piétonnes en cas de forte fréquentation, et préférer les voies normales. D'ailleurs la circulation des cyclistes parmi les voitures a pour effet d'apaiser le trafic automobile.

Mais ces règles ne doivent pas être prises comme des contraintes. Au contraire la courtoisie vis-à-vis des piétons fait partie du plaisir de rouler à vélo. Quand on les respecte, les piétons, qui n'y sont plus tellement habitués, apprécient et le manifestent. Cyclistes, arrêtez-vous à un passage clouté devant un piéton, alors que les véhicules vous dépassent sans vergogne, vous le constaterez : la personne, d'abord surprise par tant d'égards, vous gratifiera d'un large sourire!

Nicolas

Romans : A pinces et à vélo

MNE, côte des chapeliers
26100 Romans sur Isère

Compte rendu de la réunion du 12 septembre 2012

Forums des associations de Bourg de Péage et Romans sur Isère :
L'emplacement à Bourg de Péage n'était pas très bien situé; nous manquions de visibilité. La présence de « Côté Sport Côté Nature » à nos côtés a permis d'intéresser des visiteurs à s'arrêter au stand. Le beau temps et un emplacement plus judicieux et ludique à Romans a engendré deux adhésions et trois participations à la balade du dimanche 16 septembre (voir compte rendu sur le site). Présence d'Elizabeth Ronchet avec un tandem qui souhaite entreprendre une action dans ce sens.

Journée du 15 septembre à kazacycle :
grand déballage d'automne.... Rangements, désossage des vélos, mise à la benne des carcasses, l'atelier a fait de la place! Beaucoup de bénévoles s'y sont attelés. Super !

Comptage du 19 septembre :

L'emplacement du comptage était à la sortie de la piste cyclable qui passe sous le pont, après la gare devant le bureau de poste.

Il a été décidé de faire deux comptages dans l'année au lieu de trois Résultat : 466 vélos comptés

Rendez-vous des samedis matins :

Nous donnons rendez-vous les 2^{èmes} samedis du mois, soit pour le trimestre : les 13 octobre, 10 novembre, 8 décembre, pour faire connaissance avec les pistes cyclables de Romans et alentours. Suite à la parution du « guide du vélo » afin de faire connaître les pistes aux romains intéressés. Le guide est disponible en mairie, office de tourisme et gare de Romans.

Balades :

Elles auront lieu :

le 21 octobre (date à confirmer) : organisée par Manon ; nous irons jusqu'à la passerelle de La Roche de Glun
Proposé par Jean Prats : le 14 octobre 10 h-midi : balade dans la plaine de Crest et en 2013 le 1^{er} juin pour la fête du vélo un départ de l'écosite d'Eurre vers le village de Saillans

Proposé par REVV : le 14 avril 2013 une balade en commun sur Alixan

balade à pied le 17 février 2013 autour du patrimoine de Romans sur Isère
Plusieurs balades seront proposées par Sport et Nature pour une 1/2 journée à un tarif préférentiel.

Présence de Cecile Petrizelli du collège Debussy qui souhaite des partenaires dans le cadre du projet « Comienus » afin de promouvoir des actions pour les élèves du collège autour du déplacement en vélo..

Ne pas oublier la date du 10 octobre : Assemblée Générale de l'Association. 20 heures à la MNE. Venez nombreux

Crest : Vélo dans la ville

Agenda de l'automne :

Balades : le 2ème dimanche des mois pairs. 10-12 h. Départ de la place Maurice Rozier (devant la mairie).

Dimanche 14 octobre: balade dans la plaine de Crest (pas de dénivelé), 14 km.

Dimanche 9 décembre. Balade vers Aouste (aller - retour par les 2 rives), qui permettra de tester la nouvelle route toute neuve sur la rive droite (en chantier actuellement).

Dimanche 10 février. Balade à travers la commune de Crest, apprentissage du vélo en ville, code de la route, repérage des points noirs ...

Réunions mensuelles : le 3ème mardi du mois, 20h30, à Crest'actif.

Assemblée générale annuelle :

Mardi 20 novembre, à la salle du Bosquet (salle de Crest'actif se trouvant en arrière de la halte garderie et du dojo), coté rivière. Venez nombreux vous exprimer sur la vie de l'association, et surtout sur son futur. Début à 20 heures ... installation à 19 h 30. En 2ème partie, présentation de vos meilleures balades à vélo, circuits préférés, voies vertes... et agapes avec les produits à manger ou boire que chacun aura apporté.

Bourse aux vélos : samedi 6 avril.

Comptage des vélos :

Le mardi 18 septembre, nous avons compté les vélos traversant le carrefour du centre ville (pont Mistral) de 07 à 19 h.

551 passages ont été comptés (surement quelques oublis, cyclistes non vus pendant que le "compteur" discute avec un passant).

À comparer avec les comptages effectués le même jour (3ème mardi de septembre) en 2005: 562 vélos, et en 2006: 495 vélos.

À noter que cette année, du fait des travaux, la route de Aouste à Crest était fermée, ce qui a pu dissuader un certain nombre de cyclistes (détour important).

La conclusion de ces comptages est que le Vélo dans la ville est invisible puisque le nombre de plus de 500 passages à Vélo semble surprendre tout le monde.

Un déplacement à vélo est assez rapide et furtif : il est facile de se laisser surprendre par un vélo qui passe au carrefour sans le voir (il peut surgir de la rue du pont pour prendre les quais ou prendre le pont en empruntant les trottoirs sans marquer les feux, passer derrière une camionnette et être masqué...).

Nous analyserons plus en détail ces résultats par tranche d'âge et genre.

Montélimar : Montélovélo



Au printemps l'association Montélovélo a choisi d'organiser une action « Parking day » à Montélimar. Cette action a lieu traditionnellement en septembre au niveau national mais pour des raisons de disponibilité il a été décidé d'organiser cette action en mai.

La veille, une voiture a été laissée par adhérent sur un emplacement de parc-mètre. Le lendemain nous avons installé des vélos, une table, des pots de fleurs à la place du véhicule. Le ticket prouvant le paiement était laissé en évidence.

Un commerçant a gentiment accepté que nous utilisions une prise électrique pour mettre en place le gravage (machine prêtée par REVV).

Pendant ce temps des adhérents abordaient les passants et distribuaient des papiers sur lesquels figuraient des propositions de circuits à travers la ville. Ces circuits étaient aussi affichés en grand pour attirer le regard.

Après-midi riche de rencontres et de discussions, expérience certainement à renouveler mais peut-être dans un lieu encore plus passant.

Le site Bicycode fait peau neuve

The screenshot shows the Bicycode website interface. At the top left is the BICYCODE logo with the tagline 'Le marquage des vélos'. To the right is a 'Se connecter à son compte' button and social media icons for Facebook, Twitter, and RSS. A navigation menu includes 'Infos', 'Le Bicycode', 'Vélo marqué', 'Tests antivols', 'Opérateurs Bicycode', and 'Forces de l'ordre'. Below the menu is a search bar and a video player showing a close-up of a Bicycode sticker on a bicycle frame. The video title is 'Le marquage Bicycode'. To the right of the video is an article titled 'Le marquage Bicycode' with a sub-headline 'Le Bicycode est un système de marquage de vélos par gravage de numéros uniques et standardisés au niveau national...'. Below the video are two buttons: 'Enregistrer son vélo' and 'Ce vélo est-il volé? Vérifiez:'. The 'Enregistrer son vélo' form has fields for 'Numéro Bicycode' and 'Date de marquage', with a 'Valider' button. The 'Ce vélo est-il volé?' form has a 'Numéro Bicycode' field and a 'Valider' button. Below the forms are two 'En savoir plus' buttons. The article text continues with 'Nouveaux tests d'antivols 2012/2013' and 'Le site dédié au marquage Bicycode fait peau neuve!'.

La FUB a mis en ligne son tout nouveau site internet dédié au marquage Bicycode® : www.bicycode.org
 Avec un design simple et épuré et une navigation plus fluide, il a été repensé pour améliorer l'information des visiteurs et offrir de nouveaux services.
 De nouvelles fonctionnalités :
 - Création d'un espace personnel « compte utilisateur » avec son ou ses vélos marqués Bicycode® et possibilité d'ajouter une photo de son vélo

- Possibilité de déclarer un vélo non marqué, seulement s'il est volé
 - Possibilité pour les internautes trouvant un vélo déclaré volé d'en informer directement le propriétaire par e-mail
 - Possibilité pour les forces de l'ordre d'entrer directement en contact avec les propriétaires de vélos enregistrés.
 A noter également que depuis fin septembre 2012, les services de la Police Nationale, qui dépendent de la Direction centrale de la sécurité publique, dispo-

sent sur tout le territoire d'un accès au fichier des vélos volés Bicycode®.
 Le site Bicycode® est l'outil de référence pour la lutte contre le vol des vélos !
 La FUB (Fédération française des Usagers de la Bicyclette) agit pour promouvoir l'usage du vélo comme mode de déplacement au quotidien. Interlocuteur reconnu par les pouvoirs publics, elle anime un réseau de 180 associations, édite la revue Vélocité et gère le marquage Bicycode®.

Les réseaux cyclables dopent l'activité touristique d'après le journal « Les Echos » du 16 août

De nombreuses collectivités misent sur le développement des véloroutes et voies vertes comme la Vendée et son parcours long de 1000 kilomètres ou les régions Centre et Pays de la Loire, ainsi que les six départements et les agglomérations traversées par le circuit de la Loire à vélo). Car pour les professionnels du tourisme et les collectivités locales qui, en s'associant entre elles, assurent la majeure partie du financement de ces projets, le tourisme à vélo ouvre de nouvelles perspectives. Générant 16500 emplois et un

chiffre d'affaires de 1,9 milliards d'euros, selon une étude d'Atout France, il permet d'allonger la saison touristique qui peut s'étaler de la mi-avril à la fin du mois d'octobre. « Les vélorandonneurs attendent surtout de la tranquillité pendant leurs vacances et veulent pouvoir trouver des hébergements libres, plus difficiles à dénicher lors de la période estivale », explique l'association des départements et régions cyclables (ADRC). Et, surtout, selon Atout France, le

touriste à vélo dépense davantage au cours de son séjour que le touriste non cycliste : les dépenses des vélotouristes sont estimées, en moyenne à 75 euros par jour et par personne pour les itinérants et à 61 euros pour les touristes en séjour contre 54 euros pour la clientèle non cycliste. Car, à côté des familles françaises modestes partant à l'aventure près de chez elles à moindre coût, des touristes étrangers, souvent dotés d'un fort pouvoir d'achat, profitent des infrastructures cyclables pour découvrir la France.

Bientôt une consigne à vélo à la gare de Valence-Ville ?

Suite au courrier envoyé par REVV à la Région, au Conseil Général, à l'agglo, à VRD et à la ville de Valence (voir Revverie de juin 2012), la municipalité a convié toutes les parties prenantes à une réunion le 13 septembre. Étaient présents la SNCF, la région, le département, VRD, Q Park (Vinci) et REVV.

La discussion a été très constructive, faisant apparaître un consensus quant à la nécessité de proposer une solution pour le stationnement sécurisé des vélos à court terme. Il s'agit de pouvoir accueillir dans un premier temps 70 vélos, ce qui nécessiterait un local d'une sur-

face de 50 m². Il faut une consigne visible de la gare de façon à ce qu'elle soit plus facilement repérée par les cyclistes utilisateurs potentiels. Plusieurs pistes ont été retenues, la SNCF s'étant déclarée disposée à adapter ses tarifs pour la location de locaux disponibles dans la gare. Le Conseil général dispose aussi d'un local à proximité qui pourrait accueillir une consigne provisoire, en attendant l'aménagement d'un espace plus grand. Il reste à trouver le financement, pour les travaux et le fonctionnement. Nous en saurons plus lors de la prochaine réunion qui aura lieu en novem-

bre, en espérant que le projet aboutisse en 2013.

Partout où des consignes à vélo ont été installées elles rencontrent un franc succès. Les places viennent vite à manquer conduisant à des listes d'attente très longues. Cela correspond à un besoin réel qui va aller en augmentant.

En cette période difficile où la mobilité est déterminante pour trouver un emploi et où les coûts de l'automobile ne cessent de s'alourdir, la collectivité se doit de mettre à disposition des solutions des transports rapides et peu onéreux grâce à la conjonction des moyens de déplacement.

Des quais accessibles pour les cyclistes

L'installation de consigne à vélo dans les gares est nécessaire pour permettre les déplacements quotidiens en train. Aux heures de pointe, il n'est pas envisageable que chacun emporte son vélo dans les voitures, même lorsqu'elles sont dotées de plate-formes multi-usages. L'utilisation de vélos pliants est une solution, mais outre le coût d'achat élevé, ces montures ne sont pas des plus ergonomiques ni des plus pratiques à transporter. Il vaut mieux laisser son

vélo à la gare.

Cependant il reste des usages où l'emport du vélo dans le train reste la seule solution. Cela concerne en particulier les cyclo-touristes, occasionnels ou habitués, qui ont besoin de leurs propres vélos équipés spécifiquement pour le transport des bagages et adaptés aux grandes distances. Cette population augmente depuis quelques années, encouragée par le développement des Voies vertes telle que la Via-Rhône. Dans une

région comme la nôtre elle représente un potentiel économique non négligeable pour le tourisme.

C'est pourquoi REVV demande à ce que l'accès des quais par les vélos en gare de Valence Ville soit facilité. Qui n'a jamais pratiqué le voyage à vélo ne peut pas se rendre compte de l'effort nécessaire pour monter un engin chargé de ses 4 sacoches ! En attendant les ascenseurs qui devront être installés pour les personnes handicapées, nous demandons que des goulottes soient installées le long des escaliers. Le coût de ces équipements est modique au regard du nombre d'utilisateurs concernés. Amovibles, elles ne nuisent pas au nettoyage, et peuvent servir aussi pour les valises à roulettes.

Carte OÙRA et consigne collective vélo

Les consignes à vélo ont fait l'objet d'un intéressant dossier dans le REVVerie de juin 2012, cependant je souhaiterais corriger une erreur importante qui s'y est glissée : Pour accéder à une consigne collective il faut simplement être titulaire d'une carte OÙRA et avoir payé 35 € pour un an ou 5 € pour un mois.

La carte OÙRA est une carte à puce qui permet de charger les services que l'on a choisis, c'est donc juste un support, un support gratuit proposé par la région Rhône Alpes sur lequel on peut mettre des billets TER, CITEA, libelo... mais aussi l'abonnement à une consigne collective vélo. La demande de carte peut être faite au guichet de la gare, une photo d'identité est nécessaire.

Ainsi nul besoin d'avoir un abonnement au train ou autre contrainte, pour accéder à la consigne collective vélo.

La carte OÙRA peut être juste chargée pour la consigne collective, permettant ainsi de réserver notre place dans la gare qui nous intéresse. Pour cela il faut télécharger le document nécessaire sur le site TER Rhône Alpes, choisir l'abonnement au mois ou à l'année et sélection-

ner le lieu de la consigne choisie.

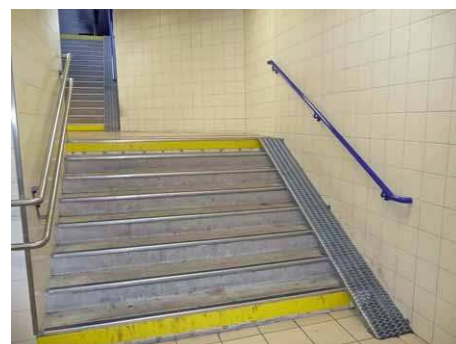
Pour le moment la consigne collective n'est pas accessible ponctuellement, mais j'espère que cela évoluera prochainement !

La région Rhône Alpes a fait un effort pour multiplier les consignes vélos (même si hélas nous ne voyons toujours pas arriver celle de Valence ville « faute d'espace disponible » !!) Ces consignes ont pour objectif bien sûr de favoriser l'accès au train, de favoriser la combinaison train et VLS mais aussi de limiter le nombre de vélos transportés... L'accès des vélos dans les trains pose bien sûr des problèmes divers, et certains souhaiteraient même le limiter davantage, je compte bien sûr sur les cyclistes et REVVeurs pour me faire part des difficultés rencontrées à ce sujet ! Il y a différents usages du vélo, et malgré la multiplication des consignes et des VLS, certains cyclistes auront toujours besoin de transporter leur monture.... Les usagers de Viarhône par exemple !

Annie Agier
REVVeuse et
conseillère régionale Rhône Alpes.



Goulotte en gare de Grenoble



Goulotte en gare de Clermont Ferrand

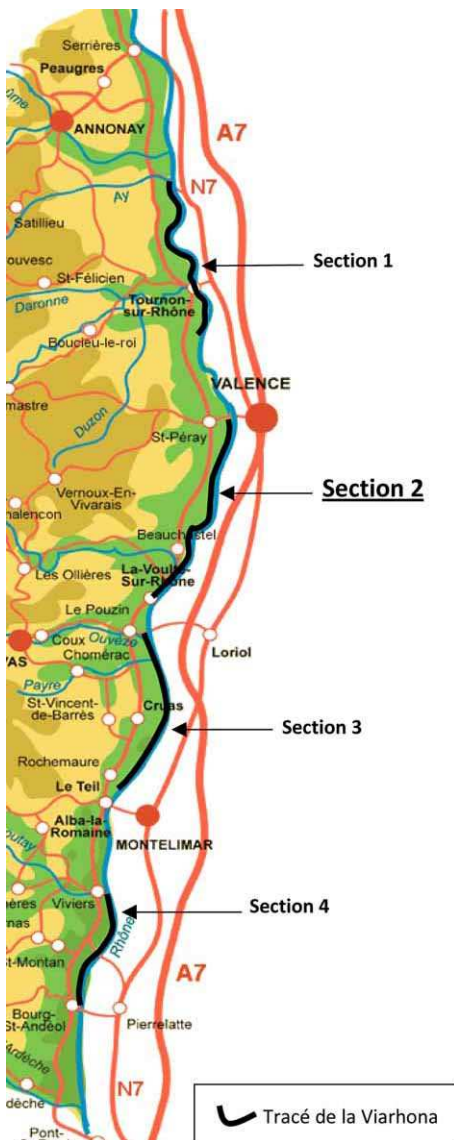
Via-Rhône : CCB sur le pont de La Roche de Glun.

La CCB (Chaussée centrale banalisée) sur le pont de Roche de Glun a été mise en service. Pour rejoindre le tracé ardéchois, la ViaRhône traverse le Rhône sur le pont franchissant le canal à la Roche de Glun. Avec un trafic de 7000 véhicules par jour avec une largeur de la chaussée est de 6m. La CCB consiste à supprimer le marquage de l'axe de la chaussée et à tracer 2 bandes cyclables. Les véhicules motorisés circulent sur la



voie centrale de 3,70 m. Pour se croiser, ils empiètent sur les bandes cyclables, mais la vitesse y est limitée à 50 km/heure. Réalisé par la direction des Routes au printemps, ce dispositif améliore la sécurité du cycliste et modère la vitesse des véhicules motorisés. On le trouve déjà dans les pays voisins, sous le nom de « chaussidou ». Il pourrait avantageusement être mis en place sur de nombreuses autres voies à faible trafic.

Via-Rhône : enquête publique en Ardèche



Le Département de l'Ardèche a ouvert quatre enquêtes publiques en vue de réaliser les travaux des sections correspondantes de Via-Rhône. Les cyclistes pourront enfin traverser nos deux départements du nord au sud, sans discontinuités d'ici deux ans. Mais le projet présenté comporte à nos yeux de nombreuses imperfections. Pourquoi ne pas prévoir un revêtement de chaussée en enrobés, pourquoi le tracé retenu prévoit-il de détours inutiles et injustifiés (4 km au total) à Soyons, Charmes et Beauchastel. Nous regrettons l'étroitesse de certains ponts ou passages inférieurs. Enfin, qualifier certaines sections de « voie douce », au lieu de « voie verte » ne viserait-il pas à autoriser le passage de certains véhicules à moteur.

Pour plus de détails, consultez le site de REVV : <http://revv-valence.org>

La passerelle de Rochemaure



La ville de Rochemaure a entrepris de restaurer l'ancien pont suspendu qui menaçait de s'écrouler depuis de nom-

Que disent les Suisses qui empruntent Via-Rhône?



Sinon la Via-Rhône de le Grau du Roi à Genève, puis la Mittelland en Suisse jusqu'à Bâle et l'Eurovélo6 vers l'ouest, tel était le programme de cet été...

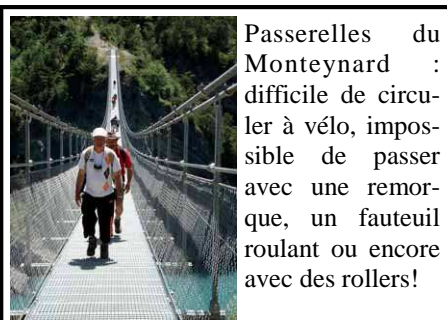
A Tain, il nous a fallu faire demi-tour...

Quelques beaux points noirs, surtout dans le Gard et en Ardèche, mais sinon c'est un itinéraire presque facile, même en famille...
À plus sur les chemins !..

breuses années.

Ce projet prévoit de remplacer le tablier actuel par une passerelle himalayenne De même type que les passerelles du Monteynard en Isère. Elle auront un plancher en caillebotis métallique d'une largeur réduite à 1,40 m.

Conséquences : pour traverser le Rhône, les cyclistes devront mettre pied à terre, les remorques et les handicapés en fauteuil roulant, devront passer ailleurs.



Faire ses courses à vélo

Le vélo est considéré à tort, par beaucoup de nos concitoyens comme un loisir ou comme une pratique sportive. Mais, pour les REVVeurs, il est beaucoup plus que cela, c'est d'abord et avant tout un moyen de déplacement, et surtout **le meilleur moyen de se déplacer en ville.**

Le moyen de transport le plus économique sur le plan financier, le véhicule le moins encombrant, le moins polluant, le meilleur pour préserver sa santé, c'est toujours le vélo.

Pour les distances inférieure à dix kilomètres, il convient donc, dès que c'est possible de privilégier le vélo pour tous ses déplacements de la vie de tous les jours comme les trajets domicile-travail

ou pour les plus jeunes, les trajets domicile-école ou encore pour faire ses courses.

Difficile de renoncer à prendre sa baignole pour aller chercher son journal, son pain ou ses légumes, bonnes ou mauvaises raisons, tout nous en dissuade.

Ainsi le développement urbain de ces dernières années n'a cessé de repousser toujours plus loin à l'extérieur des villes les commerces et les emplois.

Pour les cyclistes, aller en périphérie de la ville, c'est faire une incursion dans un monde de bagnoles déchaînées, tout en étant confronté à la pénurie d'équipements cyclables.

Pour le cycliste Valentinois, gagner les

zones commerciales des Couleures ou Pôle 2000 est une épreuve.

Une fois rendu, deuxième difficulté ou mettre son vélo? Pas le moindre appui vélo à l'horizon et comment attacher son vélo avec un antivol en U. Pour le cycliste averti, attention, le risque de se faire voler son vélo est important.

Depuis de nombreuses années, la ville de Valence installe des appuis vélo de qualité partout dans la ville, mais ne peut le faire dans les espaces privés des zones commerciales périphériques.

C'est pourquoi REVV a écrit début 2011 à tous les commerces de cycles pour leur demander de remédier à cette situation, et qu'au moins le parvis de ces magasins soient équipés d'appuis vélos.

REVV avait cru trouver des alliés pour améliorer la situation.

Le résultat est décevant, état des lieux :

Attacher son vélo devant un magasin de cycles

Seul changement depuis 2011, l'apparition devant certains magasins de dispositifs de type « pincettes ». Rappel : pour lutter contre le vol, il faut un **appui vélo qui permette d'attacher son cadre avec un antivol U**. Ce message n'est toujours pas passé, y compris chez certains professionnels, qui s'obstinent, par ailleurs, à commercialiser des antivols à câble totalement inefficaces.



Magasin **Carbone zéro** devant la gare, Les appuis vélos ne manquent pas.



Accrocyclo, quai Thannaron à Bourg-lès-Valence, deux appuis vélo.



Décathlon, zone des Couleures, trois appuis un peu particuliers, dont un cassé.



Magasin à Pôle 2000



Magasin aux Couleures



Magasin aux Auréats



Magasin aux Couleures



Magasin rue Denis Papin



Magasin aux Couleures

Pour ces quatre magasins, des dispositifs de type « pince-roues », susceptible de voler une roue et sans moyen d'y attacher son cadre.

REVV rencontre Bernard PIRAS, maire de Bourg-lès-Valence

En réponse à notre demande, nous avons été reçus par Bernard Piras, sénateur-maire de Bourg-lès-Valence le 7 septembre dernier. Il s'agissait de mettre à plat le fonctionnement entre REVV et la ville, afin d'améliorer l'efficacité de notre travail commun. Nous pensons qu'une politique cyclable demande une véritable coordination ce qui nécessite que le maire soit bien informé. La discussion a été franche, courtoise, et cons-

tructive. Le maire a reconnu certains dysfonctionnements dans nos relations avec la ville, malgré une volonté indéniable de prendre en compte les vélos. Nous avons convenu une rencontre sur le terrain afin de lui montrer le bien fondé de nos demandes. Même si nous avons parfois des relations difficiles avec les décideurs notre volonté est de toujours continuer le dialogue, pour faire avancer les choses.

Avoir l'oeil sur son vélo...



Aux Etats-Unis on tient aussi à son cher vélo. Ici, au Massachusetts, une bonne solution rencontrée au détour d'une rue, qui permet sans doute de ne pas perdre de vue sa monture ! Visibilité garantie...

Paul Michalon

L'agenda de REVV



Dimanche 18 novembre à 10 h : Nouveaux aménagements cyclables de Valence.

Dimanche 14 avril à 9 h 30 : Circuit sur Alixan avec visite de l'ancien village (pique-nique tiré du sac)
Nous serons en compagnie des adhérents de A pincés et à Vélo de Romans.

Départ des balades au Champ de Mars, devant le kiosque Peynet (Valence) Elles sont gratuites, sauf celles encadrées par Valence Ville d'Art et d'Histoire. Pas d'inscription préalable, il suffit d'être au rendez-vous. Renseignements à REVV (Roulons En Ville à Vélo) au 04 75 42 88 40.

La maison du vélo a besoin de vélos !

La Maison du Vélo, victime de son succès, ne peut plus répondre à la demande. De plus en plus d'étudiants recherchent des vélos pas chers, ne pouvant pas se permettre d'acheter du matériel neuf. Or de nombreux vélos dorment dans les caves, les greniers, les garages, etc. sans jamais servir. Beaucoup de gens ne se décident pas à s'en débarrasser car ils ne savent pas qu'en faire et ne voudraient pas les jeter. Ils ne connaissent pas la Maison du vélo, où les bénévoles de REVV les reprennent, les remettent en état et les revendent pour un nouvel usage. Ainsi les vélos retrouvent une seconde vie et permettent à des personnes à faible revenu de retrouver de la mobilité.

La Maison du vélo manque aussi de bénévoles pour animer l'atelier et répondre à la fréquentation qui augmente régulièrement. Il n'est pas nécessaire de venir tous les jours d'ouverture, un coup de main de temps en temps serait bienvenu.

Adhésion 2012, c'est encore temps !

Etes à jour de votre cotisation? Pour le savoir, il suffit de regarder l'étiquette-adresse de votre Revverie. Une adhésion vous donne droit à un marquage gratuit, l'accès à l'atelier de la Maison du Vélo (à disposition : outils et conseils des bénévoles pour la réparation des vélos) et à l'abonnement au REVVerie. Vous pensez que c'est trop tard pour 2012? Détrompez-vous, le compte des adhésions est fait au 31 décembre et toutes les adhésions, même les plus tardives, comptent pour donner du poids à REVV ! Pensez aussi aux bénévoles qui se mobilisent pour que REVV soit reconnue comme interlocuteur incontournable pour le vélo en ville !

Service civil à REVV

Depuis 2009 REVV accueille des jeunes adultes en service civil pour des missions ponctuelles. Une équipe de 5 volontaires avait participé à l'aménagement de la Maison du vélo en 2009. Au printemps dernier un groupe de 4 jeunes a pris en charge une opération de promotion pour faire connaître à l'extérieur les actions de REVV. Cet automne nous

allons avoir l'aide de jeunes en service civil pour établir un état des lieux des aménagements cyclables sur l'agglomération valentinoise et inventorier les points à améliorer. Cela nous permettra de soumettre une liste aux différentes municipalités afin d'établir une hiérarchie et un calendrier des travaux. Faute de suivi régulier sur le terrain, beaucoup de défauts ou de malfaçons gênants ou dangereux pour les cyclistes ne sont pas

La maison du vélo



maisonvelorevv@free.fr

1 rue Michel Servet.

Ouvert l'après-midi des lundi, jeudi et tous les 1^{ers} samedi du mois, de 15 h à 18 h.

Les bénévoles de REVV vous proposent :

Marquage Bicycode contre le vol des vélos

Bourse aux vélos permanente

Atelier vélo : outillage et conseils

Vélo - école

Plans de déplacements et itinéraires

Conseils contre le vol (tests antivols)

Récupération de vieux vélos et recyclage

Contrôles techniques

Equipements de sécurité (gilets, brassards)

Documentation sur le vélo.

connus des services techniques.

Les jeunes en service civil que nous accueillons pour ces missions sont encadrés par l'association Unis Cité qui se charge du recrutement, du choix des projets et des aspects administratifs. Ils effectuent ce service volontaire sur une année dans le but de se consacrer à des projets utiles à la collectivité et d'acquiescir une expérience variée.

Bulletin d'adhésion 2012 à REVV

Date : .. / .. / ..

Adhérent

Nom :

Rue :

Téléphone :

Année de naissance :

Prénom :

Portable :

Conjoint

Nom :

Code postal :

Courriel :

Année de naissance :

Prénom :

Ville :

Pour préserver l'environnement, je ne souhaite pas recevoir l'édition papier du REVVeries, je le téléchargerai sur le site de REVV

Cotisation

Individuelle à 10 €

Familiale à 15 €

Etudiant ou chômeur à 5 €

Dons et soutiens€

Veillez trouver ci-joint mon règlement de euros par chèque à l'ordre de REVV

NB : L'adhésion donne droit à un marquage gratuit contre le vol, pensez à en profiter !

Complétez ce bulletin et retournez-le une fois complété (avec votre chèque) à la Maison du vélo.

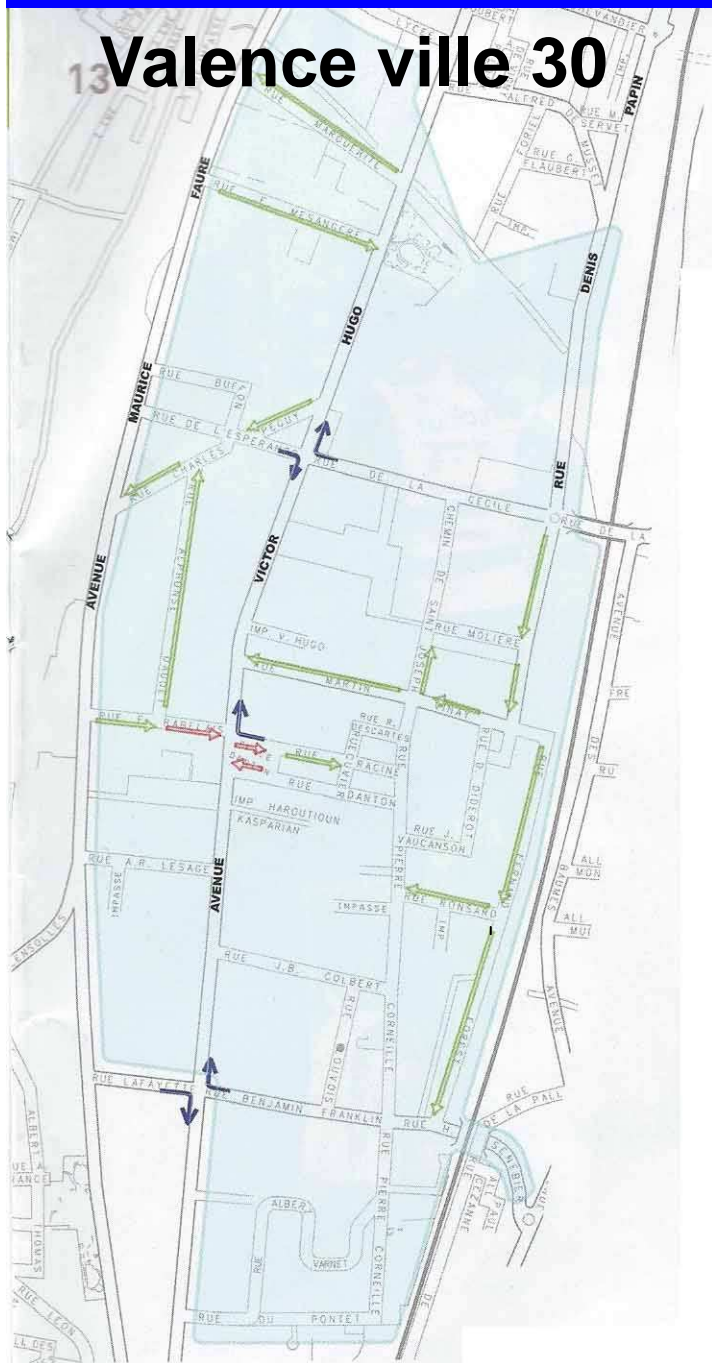
Activités de REVV

Je suis prêt à participer à certaines actions de REVV (facultatif) :

Permanences à la maison du vélo, un après midi par semaine ou par mois (rayer la mention inutile)

Autres suggestions :

Valence ville 30



- Zone 30
- Contresens cyclable autorisé
- Contresens cyclable interdit
- « Tourne à droite » vélos aux feux

L'année dernière la ville de Valence s'est engagée dans une politique de « Ville 30 » consistant à étendre progressivement les « zones 30 » afin que la limitation à 30 km/h devienne la règle et les 50 km/h l'exception, réservée aux axes principaux. Conformément à l'esprit de la loi instaurée dans le cadre du Code de la rue, la ville généralise les Double Sens Cyclables dans les zones 30. Cela constitue un progrès pour les usagers non motorisés, et notamment ceux à vélos.

Malgré des critiques de la part d'une partie de la population toujours attachée à l'automobile et malgré l'incompréhension de certains vis-à-vis des DSC (alors que ce sont des aménagements très sûrs qui apaisent le trafic automobile), la ville a cette année décidé de continuer dans cette voie en créant une nouvelle zone 30 dans le quartier Victor Hugo. C'est une très bonne nouvelle qui prouve la volonté de poursuivre en dépit du conservatisme de certains automobilistes. Gageons que cela inspirera les autres communes de l'agglomération Valentinoise, lorsqu'elles s'apercevront que derrière les mécontentements affichés la plupart des riverains y trouvent leur compte.

Des « tourne à droite » partout dans Valence

En même temps que l'extension des zones 30, et après l'expérimentation discrète menée dans le quartier du Polygone depuis un an, la municipalité de Valence a décidé d'instaurer des « Tourne à Droite » pour les cyclistes sur toute la ville, restreints toutefois aux carrefours débouchant sur une bande ou une piste cyclable. Cette mesure, même limitée, permettra à tous les habitants de Valence de découvrir et de se familiariser avec ces nouveaux panneaux.

Des expérimentations menées depuis quelques années dans certaines villes pilotes (Bordeaux, Strasbourg) ont montré que l'autorisation donnée aux cyclistes de passer au feu rouge* lorsqu'ils tournent à droite, à condition de céder la priorité aux automobilistes et aux piétons, n'entraînait pas plus d'accidents. Cette autorisation, à la discrétion du maire, est matérialisée par un panneau apposé juste au-dessous des feux.

Ces TAD évitent aux cyclistes des attentes inutiles et rendent leurs déplacements encore plus rapides qu'en voiture. Avec les Doubles Sens Cyclables cette mesure augmente l'attractivité du vélo par rapport à l'automobile en ville, et nous incitera davantage à laisser la voiture au garage.

(*) Il ne s'agit pas de griller les feux rouges, pas plus que dans le cas des flèches jaunes clignotantes autorisant les voitures à tourner à droite à certains carrefours.



Désormais la zone 30 du centre de Valence est étendue au quartier Hugo-Danton. En arrivant dans l'avenue Victor Hugo depuis le sud de l'agglomération, les automobilistes devront respecter le 30 km/h à partir de la rue Benjamin Franklin.

Les vélos pourront désormais emprunter les nouveaux et nombreux double-sens (ou contre-sens) cyclables de ce quartier.

Dans l'ensemble de la ville, de nouveaux « tourne à droite » viennent d'être installés aux feux rouges, lorsque la voie perpendiculaire est dotée d'une piste ou d'une bande cyclable.